



Note d'information à destination des mairies

Metz, le 3 mars 2026

Madame, Monsieur le Maire,

En application des textes qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurance "accidents du travail agricoles" dans les départements alsaciens et mosellans, vous trouverez ci-joint l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2026 pour votre commune.

Cet extrait est à **afficher en mairie pendant 15 jours** suivant sa réception, l'affichage étant annoncé selon l'usage local.

Toute observation à l'encontre du contenu du présent extrait, notamment celle relative au montant de la cotisation couvert par le produit des baux de chasse, doit être formulée impérativement avant le **25 mars 2026**, délai de rigueur.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le montant de la cotisation est réparti et recouvré par les Services des Impôts en connexité avec la taxe sur le foncier non-bâti et que, conformément à l'article 1006 du Code des Assurances Sociales, une cotisation supplémentaire de 2 € est prélevée par feuille d'impôt dont le revenu foncier imposable est égal ou supérieur à 8 €.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président

Laurent VIVENOT

Commune 447/MARLY

Mairie de Marly
8 Rue des Écoles
57155 MARLY

PEGORARO Valérie

Dossier suivi par

Tél. : 03.87.66.12.73

Mail : valerie.pegoraro@caaa57.fr

Cotisations foncières

Extrait du rôle de l'année 2026

447/MARLY

Cultures	Superficie	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	219	25	5 475	57,92	317 112	4,00	1 268 448
Prés	144	25	3 600	57,92	208 512	4,00	834 048
Vergers	5	25	125	57,92	7 240	4,00	28 960
Vignes	0	200	0	57,92	0	1,00	0
Forêt	49	7	343	57,92	19 866	3,50	69 532
Landes	1	10	10	57,92	579	1,00	579
Carrières	0	3	0	57,92	0	0,50	0
Etangs	16	3	48	57,92	2 780	0,50	1 390
Jardins	26	250	6 500	57,92	376 480	1,00	376 480
Terrains à bâtir	22	5	110	57,92	6 371	0,50	3 185
Terrains d'agrèment	63	200	12 600	57,92	729 792	1,00	729 792
Chemins de fer	3	0	0	57,92	0	1,00	0
Totaux	548		28 811		1 668 732		3 312 414

Coefficient de répartition : 1,586

Montant de la cotisation : 5 254 €

Argent de chasse 2025 à verser en 2026 : 0 €

Cotisation répartie entre les propriétaires fonciers de la commune : 5 254 €